



Bureau de la  
commande  
publique

Novembre 2005

# L'achat éco-responsable et le code des marchés publics





Bureau de la  
commande  
publique



## Un cadre juridique **favorable**

- **Tant** en droit communautaire
  - La jurisprudence de la CJCE
  - La directive du 31 mars 2004
  
- **Qu'en** droit national
  - le code des marchés publics du 7 janvier 2004 modifié
  - La charte de l'environnement : loi constitutionnelle du 1er mars 2005



Bureau de la  
commande  
publique

## ➤ Un achat public comme les autres

- Mêmes principes généraux
  - Liberté **d'accès** à la commande publique
  - Égalité **de traitement** des candidats
  - Transparence des procédures
- Mêmes règles de procédures
- Même équation fondamentale :
  - **Besoin** → **objet** → **critères**





Bureau de la  
commande  
publique

## ➤ Un exercice très encadré

- Une jurisprudence communautaire fixant **les conditions** :  
(arrêt Concordia (bus finlandais) – CJCE du 17 septembre 2002)
  1. Lien avec l'**objet** du marché
  2. Mention explicite dans la mesure **de publicité**
  3. Respect des **règles** procédurales habituelles
  4. Ne doit pas aboutir à une liberté inconditionnée **de choix**  
= situation discriminante







Bureau de la  
commande  
publique

➤ Une nécessaire **conciliation** entre

- **Oser** acheter éco-responsable puisque c'est autorisé
- **Tout en s'obligeant** au respect :
  - Des **principes généraux** de la commande publique
  - De la liberté **de démonstration** du candidat (preuves de mesures équivalentes)





➤ Une reconnaissance **complète**...

- Définition de l'**objet**, article 5
- Conditions **d'exécution**, article 14
- Appréciation de la **candidature**, article 45
- Sélection de l'**offre**, article 53

**...en matière environnementale**

Bureau de la  
commande  
publique





Bureau de la  
commande  
publique

## Définition de l'objet

➤(article 5)

« La nature et l'étendue des besoins sont déterminées avec précision par la personne publique avant tout appel à la concurrence ou toute négociation non précédée d'un appel à la concurrence. Le marché conclu par la personne publique doit avoir pour objet exclusif de répondre à ces besoins. »





Bureau de la  
commande  
publique

## Définition de l'objet

### ➤ article 5 : Exemples

\*\*\* Objet seul pour définir la commande :

- papier recyclé à % de fibres ligneuses ,
- imprimantes recto verso.....

\*\*\* Objet suivi d'un cahier des charges techniques

- Construction d'un bâtiment contenant des panneaux solaires
- Achat d'imprimantes à faible consommation d'énergie
- Achat de véhicules propres - énergie électrique ou GPL
- Achat de produits de nettoyage respectueux de l'environnement





Bureau de la  
commande  
publique



## Fixation des conditions d'exécution

### ➤ La recevabilité technique (article 14)

« La définition des conditions d'exécution d'un marché dans les cahiers des charges peut viser à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, à lutter contre le chômage ou à **protéger l'environnement**.

Ces conditions d'exécution ne doivent **pas avoir d'effet discriminatoire** à l'égard des candidats potentiels. »



Bureau de la  
commande  
publique



## Fixation des conditions d'exécution

### ➤ article 14 : Exemples

- Matériaux de base : prescription de matériaux recyclés, recyclables
- Processus de production : achat d'électricité et exigence de sa production par des sources renouvelables
- Spécifications de labels écologiques ou équivalentes
- Variantes : offres présentant une meilleure performance environnementale



Bureau de la  
commande  
publique

## Appréciation de la candidature

### ➤ La capacité du candidat (article 45)

A l'appui des candidatures, il ne peut être exigé que :

1° Des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager et, en ce qui concerne les marchés passés pour les besoins de la défense, à sa nationalité. Au titre de ces capacités professionnelles, peuvent figurer des renseignements sur **le savoir-faire des candidats en matière de protection de l'environnement.**





Bureau de la  
commande  
publique



## Appréciation de la candidature

### ➤ La capacité du candidat - article 45 - Exemples

- Un marché d'entretien de forêt en zone d'approvisionnement en eau potable et exigence de matériels non polluants pour l'eau
- Référence à un système de management environnemental pour les marchés de travaux ou services : chantier de construction, nettoyage des locaux, impression de documents.....
- Exigences de fiches techniques sur les produits de nettoyage





Bureau de la  
commande  
publique



## Sélection de l'offre

### ➤ La performance environnementale (article 53)

II – Pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, la personne publique se fonde sur divers critères variables selon l'objet du marché, notamment le coût d'utilisation, la valeur technique de l'offre, son caractère innovant, **ses performances en matière de protection de l'environnement**, ses performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté, .....

D'autres critères peuvent être pris en compte, **s'ils sont justifiés par l'objet du marché.**



Bureau de la  
commande  
publique



## Sélection de l'offre

### ➤ La performance environnementale (article 53)

Par le jeu de l'équivalence :

IV – Une offre ne peut être rejetée pour la seule raison qu'elle a été établie avec des spécifications techniques différentes des normes applicables en France, **si ces spécifications ont été définies par référence :**

1° A des normes nationales en vigueur dans un autre Etat membre de l'Union européenne transposant les normes européennes **ou à des labels écologiques nationaux ou internationaux ou leurs équivalents ; (...)**



Bureau de la  
commande  
publique



## Sélection de l'offre

### ➤ La performance environnementale (article 53)

Son importance découle du % attribué à ce critère

Une jurisprudence communautaire : Arrêt Wienstrom – CJCE du 4 décembre 2003 : affectation d'un coefficient de 45 %

### Exemples :

- Fourniture de détergents : faible nocivité de produits
- Achat d'électricité : fourniture à partir de sources d'énergies renouvelables
- Achat de transport : usage de véhicules propres



Bureau de la  
commande  
publique

## L'achat éco-responsable

### ➤ Récapitulatif

- **Se caler sur l'objet** du marché (besoin, objet, critères)
- **L'afficher clairement** dans la mesure de publicité
- **Ne pas se procurer un pouvoir inconditionné** de choix
- **Laisser le candidat démontrer** qu'il réponde à l'exigence
- **Être capable de démontrer** le bien-fondé de son choix

(mais comme pour tout marché)

